

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant MIDINETTE INC	Numéro de permis 2015015	Date d'inspection Le 22 février 2021	
Nom de l'établissement Halte de l'Étincelle		Numéro de téléphone (506) 344-3022	
Adresse 70 rue De L'Église Sainte-Marie-Saint-Raphaël NB E8T 1N8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Lors de ma visite il n'y avait pas d'enfant. - Les documents demandés sont en règle
La garderie est maintenant conforme selon la loi et le règlement sur les services à la petite enfance.

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 septembre 2020

Date

original signé par
Katie- Alice Basque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 septembre 2020

Date